



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 04-06, la session régulière du mois de juillet se tiendra le **lundi 6 juillet 2009** à 19 h 30.

DEUXIÈME PAIEMENT DE TAXES

Nous vous rappelons que le 2^e paiement des taxes municipales doit être effectué **au plus tard le 29 juin 2009**.

PISCINE – BAINS LIBRES

Afin de diminuer la manutention d'argent, des cartes d'accès à la piscine seront disponibles. Bien entendu, les personnes qui n'auront pas de carte pourront quand même avoir accès à la piscine en payant à chaque fois. Vous pourrez vous procurer votre carte de saison au bureau municipal ou directement à la piscine.

COÛT :	Accès simple :	2,00 \$
	Carte de saison pour une personne :	40,00 \$
	Carte de saison familiale (2 personnes et plus) :	50,00 \$
	Carte de 10 bains :	15,00 \$

La piscine ouvrira à compter du **mercredi 24 juin** et l'horaire des bains libres est le suivant :

HORAIRE 2009	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>du 24 juin au 4 juillet</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 5 juillet au 15 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 16 au 23 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures

Accès à la pataugeoire

Nous désirons vous rappeler qu'un enfant doit **obligatoirement** être accompagné d'un adulte pour avoir accès à la pataugeoire.

TRAVAUX – CHEMIN CORRIVEAU

Nous vous informons que des travaux de remplacement de ponceaux seront faits sur le chemin Corriveau au cours des prochaines semaines. Ces travaux devraient permettre de solutionner les problèmes printaniers vécus pas les usagers de cette route. Nous sommes désolés des inconvénients que ces travaux pourront occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

CONCOURS LOCAL "VILLE FLEURIE"

Cette année encore, le concours local d'embellissement *VILLE FLEURIE*, nous revient sous l'égide du Comité en Vert. Nul besoin de s'inscrire à ce concours, la simple résidence sur le territoire municipal et les aménagements suffisent à qualifier les horticulteurs amateurs.

Les critères choisis pour le jugement du concours sont : la propreté, les fleurs, le choix des végétaux, la pelouse et les matériaux inertes.

Les prix seront distribués dans les catégories suivantes :

- | | |
|--|--------|
| - Résidences en milieu urbain | 3 prix |
| - Résidences en milieu rural | 3 prix |
| - Édifices à logements (propriétaires) | 1 prix |
| - Balcons fleuris (locataires) | 1 prix |
| - Institutions et commerces | 1 prix |
| - Coup de cœur du Comité en vert | 1 prix |



Le comité de sélection patrouillera les rues et routes de la municipalité pendant la première semaine d'août. Les gagnants seront contactés vers la mi-août. La cérémonie de remise des prix aura lieu à l'automne à une date qui sera communiquée dans une édition de L'Écho des Chutes.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu du règlement 98-13 concernant les normes d'utilisation extérieure de l'eau, l'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permis :

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre pair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre pair.

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre impair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Rappelons que l'eau ne doit pas servir à remplacer le balai pour nettoyer les entrées privées. De plus, le sable et le gravier que l'on repousse ainsi dans les réseaux d'égout accélèrent l'usure des conduites (ils sont très abrasifs, comme un papier sablé ou une lime). Compte tenu du coût de ces infrastructures, nous avons tous intérêt à prolonger leur vie le plus longtemps possible.

VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspecteur en bâtiment, M. Denis Ouellette, n'étant présent que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes.

INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

LICENCES POUR LES CHIENS

La licence de chien est obligatoire à Kingsey Falls. Elle permet de retrouver facilement le propriétaire d'un animal lorsqu'il échappe à son propriétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2008, vous devez vous la procurer à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska située au 691, rue de l'Acadie à Victoriaville, numéro de téléphone : 819-758-4444.

MAISONS À VENDRE

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison pourra être identifiée sur la carte des maisons à vendre qui sera accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel nhenrichon@kingseyfalls.ca ou via le site internet www.kingseyfalls.ca.

CORRECTION AU BOTTIN TÉLÉPHONIQUE

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le bottin téléphonique local, édition 2009-2010. Le numéro de téléphone de la firme Les Entrepôts Jean Nolette et Marc Nolette est le **819-352-6433**. Le numéro apparaissant dans le bottin est celui du télécopieur de Cascades Transport.

CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le mercredi 24 juin 2009 pour la Fête nationale et le vendredi 3 juillet 2009 pour la Fête du Canada.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE